

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.02.2022

Numéro de version 9

Révision: 09.02.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise· **1.1 Identificateur de produit**· **Nom du produit:** **Magnum Gel Schaben/Blattes**· **UFI:** .· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**· **Secteur d'utilisation** Utilisation par utilisateurs professionnels· **Emploi de la substance / de la préparation** Insecticide· **1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité**· **Producteur/fournisseur:**

Leu & Gygax AG

Fellstrasse 1

CH-5413 Birmenstorf

· **Service chargé des renseignements:**

Dépt. sécurité de produit

Téléphone 056 201 45 45

e-mail: stucki@leugygax.ch

pendant des heures de bureau

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** Tox Info Suisse, Tél. 145**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**· **2.1 Classification de la substance ou de la préparation**· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS09 environnement

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE** Néant.· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

· **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.02.2022

Numéro de version 9

Révision: 09.02.2022

Nom du produit: *Magnum Gel Schaben/Blattes*

(suite de la page 1)

 · **Pictogrammes de danger**


GHS09

 · **Mention d'avertissement** *Attention*

 · **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
Benzisothiazol-3(2H)-one and 2-octyl-1,2-thiazol-3-one

 · **Mentions de danger**
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

 · **Conseils de prudence**
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

 · **Indications complémentaires:**
SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
EUH208 Contient Benzisothiazol-3(2H)-one and 2-octyl-1,2-thiazol-3-one. Peut produire une réaction allergique.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

 · **2.3 Autres dangers**

 · **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

 · **PBT:** Non applicable.

 · **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

 · **3.2 Préparations**

 · **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

 · **Composants dangereux:**

CAS: 138261-41-3	imidacloprid (ISO)	2,15%
ELINCS: 428-040-8	⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Acute Tox. 4, H302	

 · **Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

CH/FR

(suite page 3)

Nom du produit: *Magnum Gel Schaben/Blattes*

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours**· 4.1 Description des premiers secours****· Remarques générales:**

Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez un centre anti-poison ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

Surveillez constamment la victime et ne la laissez pas seule.

· Après inhalation:

Transporter la victime à l'air frais. En cas de difficulté à respirer: respiration artificielle. Consulter un médecin.

Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.

· Après contact avec la peau:

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Il doit y avoir de l'eau courante sur le lieu de travail.

· Après contact avec les yeux:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Enlever les lentilles de contact.

Une douche oculaire doit être disponible sur le lieu de travail.

· Après ingestion:

Faire vomir.

Ne donner rien par la bouche

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**· 5.1 Moyens d'extinction** Le produit n'est pas inflammable dans des conditions normales.**· Moyens d'extinction:**

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

L'inhalation de produits de décomposition peut provoquer un danger pour la santé.

· 5.3 Conseils aux pompiers**· Equipement spécial de sécurité:**

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques

Nom du produit: *Magnum Gel Schaben/Blattes*

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Assurer une ventilation suffisante.
Porter un vêtement personnel de protection. (voir chapitre 8)
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
Récupérer toute substance qui fuit afin d'éviter une nouvelle contamination du sol ou des eaux souterraines.
Ne pas déverser dans les égouts, les eaux de surface et les eaux souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.
Retenir et jeter l'eau de lavage contaminée.
Absorber liquide répandu dans matériaux tels que: sable. Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme. Recueillir soigneusement le solide répandu/les restes. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Conserver à une température de 5°C à 45 °C.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'homologation indiquées sur l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 5)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.02.2022

Numéro de version 9

Révision: 09.02.2022

Nom du produit: *Magnum Gel Schaben/Blattes*

(suite de la page 4)

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition**· Équipement de protection individuel:****· Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· Protection respiratoire:

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

· Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans les cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374: p.ex. en caoutchouc nitrile (0,5 mm), caoutchouc chloroprène (0,5mm), chlorure de polyvinyle (0,7 mm), en autres.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Les gants résistants aux produits chimiques ne sont habituellement pas exigés.

Sélectionner les gants d'après les besoins physiques du travail.

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux:

La protection pour les yeux n'est habituellement pas requise.



Lunettes de protection

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

· Protection du corps:

Sélectionner l'équipement de protection pour la peau et le corps d'après les besoins physiques du travail.

CH/FR

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
 selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.02.2022

Numéro de version 9

Révision: 09.02.2022

 Nom du produit: **Magnum Gel Schaben/Blattes**

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Aspect:

Forme: gel

Couleur: Brun

Etat physique: Gel

· Odeur: Caractéristique

· Seuil olfactif: Donnée non disponible.

· valeur du pH à 20 °C: 4-8

· Point de fusion: <0 °C

· Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: approx. 100 °C

· Point d'éclair: Donnée non disponible.

· Inflammabilité (solide, gaz): Donnée non disponible.

· Température de décomposition: Non déterminé.

· Température d'auto-inflammabilité: Non déterminé.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosion:

Inférieure: Donnée non disponible.

Supérieure: Donnée non disponible.

· Pression de vapeur à 20 °C: 23 hPa

· Densité: Non déterminée.

· Densité relative à 20 °C: 1,2-1,25 g/ml

· Densité de vapeur: Donnée non disponible.

· Taux d'évaporation: Non déterminé.

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: émulsifiable

· Coefficient de partage: n-octanol/eau: Donnée non disponible.

· Viscosité:

Dynamique: Donnée non disponible.

Cinématique: Viskosité (20 r.p.m. T-E, 20 °C): >20.000 mPas.s

· 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Pas d'information disponible.

· 10.2 Stabilité chimique Pas d'information disponible.

· Décomposition thermique/conditions à éviter: Aucun(e) à notre connaissance.

(suite page 7)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.02.2022

Numéro de version 9

Révision: 09.02.2022

Nom du produit: *Magnum Gel Schaben/Blattes*

(suite de la page 6)

- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.
- **10.4 Conditions à éviter** *Eviter les changements de température drastiques dans cet intervalle.*
- **10.5 Matières incompatibles:** *Pas d'information disponible.*
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée lapin:** *non irritant*
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire lapin:** *Pas d'irritation des yeux*
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** *Cochon d'Inde : peau non sensibilisante*
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
N'a pas montré d'effets mutagènes lors des expérimentations animales.
- **Cancérogénicité** *N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimentations animales.*
- **Toxicité pour la reproduction**
Des expériences ont montré des effets toxiques pour la reproduction sur les animaux de laboratoire.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité écologique:**
Très toxique pour organismes aquatiques et pouvant entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** *Difficilement biodégradable.*
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation**
*Facteur de bioconcentration (BCF) (Imidacloprid):
pour le milieu aquatique (FBC poisson = 0,61) et le terrestre compartiment (BCFearthworm = 0,88) ont été estimées sur la base du log Pow = 0,57. Les valeurs indiquent que l'imidaclopride a un faible potentiel de bioaccumuler dans les*

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.02.2022

Numéro de version 9

Révision: 09.02.2022

Nom du produit: *Magnum Gel Schaben/Blattes*

(suite de la page 7)

organismes.· **12.4 Mobilité dans le sol** Tension superficielle: 72.20 mN / m at 20 °C (C = 458.91 mg/L)· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**· **PBT:***Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique.*· **vPvB:***Ce mélange ne contient aucune substance qui serait considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable.*· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**· **Recommandation:***Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. voir vers le bas*· **Code déchet:** 02 01 08 ds Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses· **Emballages non nettoyés:**· **Recommandation:***Ne pas réutiliser les contenants vides.**Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.***RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**· **14.1 Numéro ONU**· **ADR, IMDG, IATA**

UN3082

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**· **ADR**

3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (imidacloprid (ISO))

· **IMDG**

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (imidacloprid (ISO)), MARINE POLLUTANT

· **IATA**

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (imidacloprid (ISO))

(suite page 9)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
 selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.02.2022

Numéro de version 9

Révision: 09.02.2022

Nom du produit: *Magnum Gel Schaben/Blattes*

(suite de la page 8)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR


 · Classe 9 Matières et objets dangereux divers.
 · Étiquette 9

· IMDG, IATA


 · Class 9 Matières et objets dangereux divers.
 · Label 9

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA III

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

· Marquage spécial (ADR): Signe conventionnel (poisson et arbre)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières et objets dangereux divers.

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):

90

· No EMS:

F-A,S-F

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

· Quantités limitées (LQ)

5L

· Quantités exceptées (EQ)

Code: E1

 Quantité maximale nette par emballage intérieur:
 30 ml

 Quantité maximale nette par emballage extérieur:
 1000 ml

· Catégorie de transport

3

· IMDG

· Limited quantities (LQ)

5L

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
 selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 09.02.2022

Numéro de version 9

Révision: 09.02.2022

Nom du produit: *Magnum Gel Schaben/Blattes*

(suite de la page 9)

 · **Excepted quantities (EQ)**

Code: E1

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

 · **"Règlement type" de l'ONU:**

UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (IMIDACLOPRID (ISO)), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

 · **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

 · **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

N'est pas une substance dangereuse selon le SGH.

 · **Directive 2012/18/UE**

 · **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

 · **Catégorie SEVESO E1** E1 Danger pour l'environnement aquatique

 · **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 100 t

 · **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 200 t

 · **Règlement (CE) N° 649/2012**

138261-41-3 imidacloprid (ISO)

Annex I Part I

 · **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

 · **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

 · **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

 · **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

 · **Prescriptions nationales:**

 · **VOCV (CH)** 0,00 %

 · **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

CH/FR

(suite page 11)

Nom du produit: *Magnum Gel Schaben/Blattes*

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Service établissant la fiche technique: Département de sécurité du produit**· Contact:****· Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

NOEC: No Observed Effect level Concentration

LOEC: Lowest Observed Effect Concentration

ErC₅₀: EC₅₀ in terms of reduction of growth rate

EC₅₀: half maximal effective concentration

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1